



Conseil en politiques publiques
environnementales

Quel cadre juridique pour allonger la durée de vie des produits ?

L'obsolescence dans tous les sens !
Grenoble, 26 novembre 2018

Emile Meunier, avocat



@emilemeunier

Obsolescence programmée ?

- Définition étroite du code de la consommation (L. 441-2)
- Pour cette intervention nous retiendrons une définition large : les produits qui ne sont pas conçus pour durer longtemps et être réparables facilement

Des leviers d'action à améliorer

- Interdiction
- Garantie légale
- Information du consommateur
- Signal prix (bonus-malus)
- Libéraliser le marché de la réparation
- Répression

Interdiction

- Exemple d'interdiction :
 - Obsolescence programmée (L.441-2 conso.) / quid des autres pays européens ?
 - Inamovibilité des batteries (décret du 10 juillet 2015 / directive européenne 2006/66/EC (art. 11))
- Faut-il aller plus loin ?

Garantie légale de conformité

- Explication des articles L217-1 et suiv. code conso. et de la durée de présomption
- Enjeux de l'allongement de la durée légale :
 - répercussion du surcoût sur le consommateur ?
 - équilibrer les relations fabricants/distributeurs
- Panorama européen :
 - supérieure à 2 ans (Suède, Angleterre, etc.)
 - fonction de la durée moyenne (Pays-Bas, Finlande)
- Alerte sur la nouvelle directive vente en ligne !

Information du consommateur sur la durée et la réparabilité

- Les enjeux de l'information du consommateur : orienter vers des produits vertueux
- Information incomplète sur la disponibilité des pièces détachées (article L. 111-4 code conso.)
- Comment aller plus loin => indice de réparabilité ou de durabilité européen ?

Signal prix (bonus-malus)

- Un embryon de bonus-malus sur les biens avec l'éco-contribution (L541-10-2 code envi.)
- Moduler davantage et ajouter des critères d'éco-conception
- Comment aller plus loin => un bonus-malus européen ?

Libéraliser le marché de la réparation

- Lien entre réparation et lutte contre l'obsolescence programmée
- Exemple de l'after-market automobile : le règlement CE n°715/2007 et loi Hamon à appliquer à l'ensemble des biens manufacturés
 - le droit au libre choix de son réparateur
 - disponibilité des pièces détachées
 - pièces détachées génériques
- Soutien fiscal aux réparateurs

Répression

- Exemple : garantie, affichage de la disponibilité des pièces détachées ou inamovibilité de la batterie => des abus non réprimés
- Améliorer la détection des infractions et la sanction automatique => s'inspirer de la lutte contre les infractions routières ?



M
MEUNIER

Conseil en politiques publiques
environnementales

Merci !

Pour me joindre : emile@meunier-avocats.fr



@emilemeunier